

CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC



Sommaire

Préambule

1	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	6
2	Données générales sur la société de gestion	8
3	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence	17
4	Processus de gestion	26
5	Contrôles ESG	30
6	Mesures d'impact et reporting ESG	31
	Définitions	35

Code de transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Préambule

Cette mise à jour 2018 du Code de transparence a été élaborée pour refléter au mieux les évolutions du marché de l'investissement responsable en France et en Europe.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR des sociétés de gestion de répondre notamment aux dispositions de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV). Les questions relatives à l'article 173 sont signalées par **art. 173**. Pour rappel, suivant l'esprit de la loi et dans une démarche incitative, les réponses aux questions relatives à l'article 173 doivent être effectuées selon le principe du "appliquer ou expliquer" (*comply or explain*).

La réponse aux questions du Code permet de se conformer aux prescriptions réglementaires.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

1. Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante.
2. Contribuer au renforcement d'une auto-régulation plus pro-active favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

Principe directeur

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

Signataires, vous vous engagez à :

- ⇒ répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public que vous gérez ;
- ⇒ préciser et valoriser l'existence de ce Code dans vos documents, site internet, etc. ;
- ⇒ publier sur votre site internet les réponses aux questions du Code de transparence au plus tard le 30 juin de chaque année ou dans les 6 mois maximum après tout changement majeur. Les questions doivent être complétées avec des données à jour au 31 décembre de l'année précédente ;
- ⇒ indiquer sur la page de couverture la date de mise à jour ;
- ⇒ respecter l'ordre des questions du Code, la terminologie employée ;
- ⇒ apporter des réponses claires et précises aux questions du Code, sans pour autant atteindre une longueur trop importante qui nuirait à la lisibilité ;
- ⇒ décrire le plus justement possible et en détail les moyens et méthodologies mises en œuvre ;
- ⇒ exprimer les données chiffrées en euros ;
- ⇒ expliquer les raisons pour lesquelles certaines questions seraient, totalement ou partiellement, incompatibles avec le ou les fonds auxquels s'applique ce Code et indiquer dans quels délais des réponses pourront y être apportées ;
- ⇒ envoyer le lien ou le chemin d'accès vers le Code de transparence à l'AFG et au FIR ;
- ⇒ préciser que vos réponses aux questions du Code relèvent de votre unique responsabilité.

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Noms des fonds : domiciliés au Luxembourg

NN (L) Global Equity Impact Opportunities

ISIN Codes: I Capitalisation LU0250161907

Date d'implémentation : 1er avril 2017

NN (L) Health & Well-Being

ISIN Codes: I Capitalisation LU0341736139

Date d'implémentation : 1er décembre 2019

NN (L) Climate & Environment

ISIN Codes: I Capitalisation LU0555018661

Date d'implémentation : 1er décembre 2019

NN (L) Smart Connectivity

ISIN Codes: I Capitalisation LU0555015568

Date d'implémentation : 1^{er} décembre 2019

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par les fonds	Encours des fonds au 31/12	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<p> <input type="checkbox"/> <i>Best in class</i> <input type="checkbox"/> <i>Best in universe</i> <input type="checkbox"/> <i>Best effort</i> 3 <input type="checkbox"/> Exclusion 1 <input type="checkbox"/> Thématiques ISR 2 <input type="checkbox"/> Engagement </p> <p> Veuillez mettre en premier la stratégie dominante appliquée par le ou les fonds ISR et si une ou plusieurs stratégie(s) complémentaire(s) est / sont utilisée(s), indiquez-la (les). </p> <p> L'exclusion et l'engagement ne peuvent être cochés que comme des stratégies complémentaires. </p>	<p> <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule </p>	<p> <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (précisez) <input checked="" type="checkbox"/> Sables bitumineux <input checked="" type="checkbox"/> Fourrures et peaux <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes <input checked="" type="checkbox"/> Forages dans l'Arctique et pétrole & gaz de schiste </p>	<p> NN (L) Global Equity Impact Opportunities : 253 M€ NN (L) Health & Well-Being : 126 M€ NN (L) Climate & Environment : 79 M€ NN (L) Smart Connectivity : 183 M€ </p>	<p> <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR Pour le NN (L) Global Equity Impact Opportunities <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez) </p>	<ul style="list-style-type: none"> • DCI • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra financier • Présentations diverses • Autres (précisez) <p>Se référer aux pièces jointes</p>

2 Données générales sur la société de gestion

2.1. nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

NN Investment Partners B.V. et NN Investment Partners Luxembourg S.A. (toutes deux sociétés du groupe NN Investment Partners)

Schenkkade 65

Postbus 90470

2509LL, The Hague

The Netherlands

www.nnip.com

info@nnip.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

NN IP est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis le 29 août 2008.

Les PRI ont attribué à NN IP la meilleure note (A+) en matière de stratégie et de gouvernance pour son excellente approche globale de l'investissement responsable et de l'intégration des questions ESG, et ce, pour la deuxième année consécutive. Nous avons également reçu les notes A et A+ pour l'intégration des facteurs ESG et les modules d'actionnariat actif. En conséquence, NN IP se classe parmi les meilleurs gestionnaires d'actifs mondiaux qui ont signé les PRI.

Nous publions l'intégralité de notre rapport PRI (NN IP RI Transparency Report) au sein de notre site web : <https://www.nn-group.com/In-society/Responsible-investment/Responsible-investment-policy-framework.htm>

- Donnez le lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement responsable.
-

- <https://www.nnip.com/fr-FR/professional/asset-management/investir-durablement>

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

L'investissement responsable, qui fait partie intégrante des activités de NN IP, incarne nos valeurs concernant l'actionnariat actif et responsable. Cet ensemble de valeurs est une vision à long terme que nous mettons en œuvre pour le bénéfice de nos clients et de la société dans son ensemble.

Notre approche de l'investissement responsable est fondée sur deux convictions qui expliquent pourquoi l'investissement responsable est important pour nous.

Faire travailler le capital

Nous sommes conscients des défis auxquels le monde est actuellement confronté en matière de changement climatique, ainsi que sur le plan social et économique. En tant que gestionnaire d'actifs global, nous avons une responsabilité qui dépasse les gains financiers à court terme. Nous sommes en mesure de faire la différence dans un contexte beaucoup plus large en faisant travailler le capital que nous gérons d'une façon telle qu'il ait une influence positive sur la société et que celle-ci évolue vers un avenir plus durable.

Améliorer le rendement

Nous pensons qu'il existe un lien étroit entre l'impact positif à long terme de l'intégration ESG et l'amélioration du rendement ajusté du risque. Parallèlement à son effet positif sur le bien-être de la société et l'environnement, une intégration ESG rigoureuse nous permet d'identifier les risques et opportunités liés et de créer de la valeur.

NN IP estime que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement lui permet de prendre en compte des facteurs qui sont souvent hors de portée de l'analyse financière traditionnelle mais qui peuvent avoir un impact significatif sur les performances à long terme. Cela permet aux analystes de NN IP de libérer une valeur potentielle en identifiant les opportunités et/ou les risques d'un point de vue ESG sur lesquels les gestionnaires de fonds basent leurs décisions d'investissement.

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus d'investissement de diverses stratégies au sein de NN IP. Nous utilisons un outil de diagnostic ESG (risque) exclusif qui fournit aux gestionnaires de portefeuille une

vue d'ensemble complète de la façon dont leur fonds se positionne d'un point de vue ESG, et un aperçu des plus grands risques ESG liés à leur portefeuille. Cela aide les gérants à prendre une décision mieux informée sur la composition de leurs portefeuilles en fonction des risques non financiers qui sont de plus en plus liés aux performances financières d'une entreprise.

NN IP utilise plusieurs fournisseurs de données et de recherche ESG, dont, entre autres, Sustainalytics et Bloomberg. Nous combinons généralement les recherches produites par ces fournisseurs de données avec des informations sell side, et des recherches menées en interne par les analystes financiers traditionnels et nos analystes ESG spécialisés.

- Donnez le lien internet vers la politique d'investissement responsable ;
- <https://www.nnip.com/fr-FR/professional/asset-management/investir-durablement>
- Donnez le lien internet vers la politique d'exercice des droits de vote ;
- <https://www.nnip.com/fr-FR/professional/asset-management/investir-durablement>
- Donnez le lien internet vers la politique d'engagement **art. 173** .
- <https://www.nnip.com/fr-FR/professional/asset-management/investir-durablement>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? **art. 173**

Un dialogue constructif et régulier sur les questions matérielles nous permet d'aider les entreprises dans lesquelles nous investissons à aborder un large éventail de questions et à adapter leurs stratégies commerciales afin d'améliorer leurs performances ESG. Le vote et l'engagement permettent également aux investisseurs d'utiliser leurs investissements pour générer un impact environnemental et social positif.

Nous préférons nous engager auprès des entreprises plutôt que de les exclure. C'est pourquoi nous adoptons une approche de désinvestissement basée sur l'engagement et n'excluons les entreprises que lorsque nous ne pouvons pas les encourager à modifier leur conduite ou leurs activités commerciales.

Nous utilisons des normes de comportement d'entreprise internationalement reconnues et nous joignons souvent nos forces à celles d'autres investisseurs pour obtenir une influence maximale et pour mettre en commun nos ressources et notre expertise. Nous jouons également un rôle actif dans le cadre d'initiatives internationales telles que les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et le Groupe d'Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (IIGCC)**, où nous nous engageons au niveau sectoriel dans des domaines ciblés tels que le pétrole et le gaz, et l'huile de palme.

L'engagement peut couvrir un large éventail de sujets, allant des questions commerciales générales aux performances ESG d'une entreprise et à sa contribution aux ODD. Pour compléter nos activités internes, nous faisons également appel à des prestataires de services d'engagement externes.

Nos analystes et gérants de portefeuille participent au processus d'engagement au niveau de chaque entreprise, tandis que notre équipe Responsible Investing et nos spécialistes ESG se concentrent sur des thèmes top-down et des projets d'engagement plus importants. Pour compléter nos activités internes, nous faisons également appel à des prestataires de services d'engagement externes.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?










La décennie 2020 sera décisive étant donné que la durabilité passera du statut de critère d'investissement optionnel à celui de condition sine qua non. L'ensemble de nos collaborateurs mettent tout en œuvre afin de satisfaire les ambitions toujours plus élevées de nos clients en matière d'investissement responsable et de remplir nos obligations en tant que gestionnaire d'actifs.

Veillez trouver ci-dessous les organigrammes de nos différentes équipes totalement dédiées à l'investissement responsable :

1) L'équipe Responsible Investing

Arnoud Diemers
Head of Innovation & Responsible Investing Platform
Experience since 1996

Responsible Investing

 Adrie Heinsbroek Principal Responsible Investment Experience since 1998	 Faryda Lindeman Senior Responsible Investment Specialist Experience since 2006	 Petra Stassen Senior Responsible Investment Specialist Experience since 2003
 Pim Lieveense Senior Advisor Responsible Investing Experience since 2001	 Daniel Peter Responsible Investment Specialist Experience since 2016	 Yvon Philips Responsible Investment Specialist Experience since 2012
 Florentine van den Eerenbeemt Responsible Investment Specialist Experience since 2016	 Praveen Shridharan Trainee Responsible Investment Experience since 2019	 Slavek Boller ESG Data Scientist Experience since 2012

Investment Science

Alexey Lanchenko
Data Scientist

Laurens Janssen
Data Scientist

Prasenjeet Bhattacharya
Strategic R&D lead

Behavioral Science

Job Harms
Behavioral Scientist

Management Team Investments

Valentijn van Nieuvenhuizen (CIO)

Jeroen Bos

Edith Siemann

Ewout van Schaik

Rani Piputri

Martijn van Steeg

Arnoud Diemers

RI Leadership Team

ESG Committee

Controversy & Engagement Council

Green Bond Governance Workstream

2) L'équipe Green Bond et Sustainable Credit

 Bram Bos Co-Lead PM Green Bonds Experience since 2001	 Alfred Meinema Co-Lead PM Green Bonds Experience since 2000	 Jovita Razauskaite PM Green Bonds Experience since 2014	
 Dirk Frikkee Sr. PM IG Credit Exp since 1995	 Clemens Lasten PM IG Credit Exp since 2014	 Roel Jansen Co-Lead IG Credit Exp since 2002	 Annemieke Coldeweijer Co-Lead <u>Sust</u> Credit Exp since 2003

Supported by 20 Credit Analysts, ESG fully integrated

3) L'équipe Actions Sustainable et Impact

Sustainable Investment			Impact Investment	
 Alex Zuidervijk Senior Portfolio Manager Experience depuis 1999	 Hendrik-Jan Boer Head of Sustainable Team Experience depuis 1990	 Jeroen Brand Senior Portfolio Manager Experience depuis 2001	 Hubus van der Riet Lead Portfolio Manager Experience depuis 1995	 Ivo Luiten Sr. Portfolio Manager Experience depuis 2001

Dedicated Research Analysts

 Fabian Smeets Exp. depuis 2007	 Mark van der Geest Exp. depuis 1995	 Camiel Mulders Exp. depuis 1998	 Oskar Tijs Exp. depuis 1996	 Hans Slob Exp. depuis 1993	 Aleks Kushhev Exp. depuis 2014	 Philip Chau Exp. depuis 2016
 Smart Materials & EV value chain.	 Capex cycle & B2B Services	 Fintech & Financial Inclusion	 Energy transition, Waste & water	 Digital revolution	 Consumer trends	 Access to Healthcare

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe **Responsible Investing**, qui soutient l'ensemble des gérants et analystes dans leur démarche d'investissement responsable, est composée de 10 personnes.

L'équipe Actions Sustainable et Impact est composée de 5 gérants et 7 analystes dédiés.

L'équipe Green Bond et Sustainable Credit est composée de 6 gérants dédiés et soutenue par 20 analystes, intégrant pleinement les critères ESG dans l'ensemble de leurs analyses.

De plus, nous tenons à préciser que l'investissement responsable fait partie intégrante des activités de NN IP, et qu'il incarne nos valeurs concernant l'actionnariat actif et responsable. Cet ensemble de valeurs est une vision à long terme que nous mettons en œuvre pour le bénéfice de nos clients et de la société dans son ensemble.

NN IP estime que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement lui permet de prendre en compte des facteurs qui sont souvent hors de portée de l'analyse financière traditionnelle mais qui peuvent avoir un impact significatif sur les performances à long terme. Cela permet aux analystes de NN IP de libérer une valeur potentielle en identifiant les opportunités et/ou les risques d'un point de vue ESG sur lesquels les gérants basent leurs décisions d'investissement.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI-Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> Commissions AFG <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance Autres (précisez)	<input checked="" type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP-Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input checked="" type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> Autres (précisez) <input checked="" type="checkbox"/> Carbon Disclosure Project (CDP) <input checked="" type="checkbox"/> AClimate Action 100+	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation Autres (précisez) <input type="checkbox"/> Investor Alliance for Human Rights <input checked="" type="checkbox"/> PLWF	<input checked="" type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network Autres (précisez) <input type="checkbox"/> Investor Alliance for Human Rights

En soutenant des initiatives internationales et en y participant activement, NN IP souligne son ambition et son approche de l'investissement responsable.

En voici quelques exemples :

NN IP est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** (UN PRI) depuis septembre 2008. Les PRI sont un ensemble des meilleures pratiques internationales qui fournissent aux gestionnaires d'actifs, entre autres, des actions possibles et des conseils pour intégrer les questions ESG dans les décisions d'investissement et les pratiques d'actionnariat.

NN IP est membre de l'**International Corporate Governance Network** (ICGN), une organisation internationale regroupant plusieurs centaines de dirigeants d'entreprises et ayant pour mission d'élever les normes de gouvernance d'entreprise dans le monde entier.

NN IP est également fortement impliqué dans les activités d'**Eumedion**, l'organisation et le réseau néerlandais de gouvernance d'entreprise, où nous apportons une contribution active par le biais de notre représentation dans divers comités. Eumedion représente les intérêts des investisseurs institutionnels dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et des performances de durabilité associées.

NN IP est le chef de file sectoriel pour les entreprises chimiques du Climate Action 100+ et est un membre actif et un investisseur principal pour plusieurs entreprises de services publics d'électricité. Nous adhérons également aux principes des obligations vertes de l'ICMA car nous sommes un des principaux investisseurs en obligations vertes et nous sommes partenaires de la Climate Bonds Initiative.

NN IP est également membre de FAIRR, l'initiative d'investissement dans les animaux d'élevage en matière de risque et de rendement, et membre actif de la plate-forme néerlandaise Living Wage Financials (PLWF) qui évalue et surveille les entreprises bénéficiaires d'investissements quant à leur engagement à payer un salaire vital aux travailleurs de leurs chaînes d'approvisionnement.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2019, les encours sous gestion de NN Investment Partners s'élèvent à 276 milliards d'€uros, dont 2/3 prennent en compte les critères ESG, soit 189 milliards d'€uros. A cette même date, nos actifs gérés dans le cadre de gestion en investissement durable et impact s'élèvent à 22.7 milliards d'€uro. Total validé par un auditeur externe indépendant.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? art. 17

Au 31/12/19, l'intégration ESG s'applique sur 68% des actifs sous gestion de NN IP, soit 189 milliards d'€uros.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Actions :

- NN (L) Global Sustainable Equity
- NN (L) European Sustainable Equity
- NN (L) Sustainable Enhanced Equity
- NN (L) Global Equity Impact Opportunities
- NN (L) Health & Well-Being
- NN (L) Climate & Environment
- NN (L) Smart Connectivity

Taux :

- NN (L) Green Bond
- NN (L) Green Bond Short Duration
- NN (L) Corporate Green Bond
- NN (L) Euro Sustainable Credit (incl. Financières)
- NN (L) Euro Sustainable Credit (exclu. Financières)

Diversifié :

- NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

La gamme de produits NN Thematic Impact Equity se compose de quatre stratégies : Global Impact Equity (multithèmes), Health & Well-being (population), Climate & Environment (planète), et Smart Connectivity (prosperité). Chacun de nos fonds thématiques d'impact vise à générer des impacts positifs sur le plan social, environnemental et sociétal, tout en recherchant des rendements financiers attrayants.

Nos stratégies Thematic Impact Equity investissent dans des entreprises de haute qualité qui contribuent aux **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**.

Au cœur de la stratégie nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et la mesure de l'impact.

Selon le GIIN, "les investissements d'impact sont des investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier". Nous avons traduit cela dans notre mission qui consiste à apporter une contribution significative à la résolution des plus grands défis sociétaux et à obtenir un rendement financier intéressant.



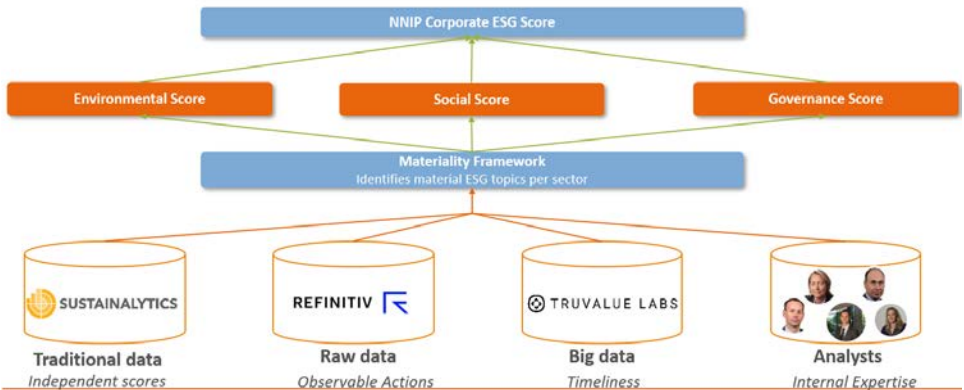
En résumé, les stratégies thématiques actions de NN IP permettent aux investisseurs de contribuer à un monde meilleur, de générer un rendement financier intéressant, de bénéficier des vents favorables à la croissance, tout en étant exposés à des risques externes moindres.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus d'investissement de nos stratégies Thematic Impact Equity. Nous utilisons un outil de diagnostic ESG (risque) exclusif qui fournit aux gérants de portefeuille une vue d'ensemble complète de la façon dont leur fonds obtient des résultats du point de vue ESG, et un aperçu des principaux risques ESG liés à leur portefeuille. Cela aide les gérants à prendre une décision mieux informée sur la composition de leurs portefeuilles en fonction des risques non financiers qui sont de plus en plus liés aux performances financières d'une entreprise.

NN IP utilise plusieurs fournisseurs de données et de recherches ESG, dont, entre autres, Sustainalytics et Bloomberg. Nous combinons généralement les recherches produites par ces fournisseurs de données avec des informations sell-side, et des recherches menées en interne à la fois par les analystes financiers traditionnels et nos analystes ESG spécialisés.

Optimiser les données externes et l'expertise interne :



3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds?

Nos stratégies Thematic Impact Equity investissent dans des entreprises de haute qualité qui contribuent aux **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**.

Chez NN IP, nous avons développé une approche de marquage qui nous permet d'évaluer votre exposition aux ODD.

Lors de notre évaluation d'impact, nous cherchons à identifier les entreprises qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs objectifs de développement durable, les ODD. Si nous pensons que les 17 ODD sont tous aussi pertinents, nous ne pensons pas qu'ils soient également investissables. C'est pourquoi nous avons choisi un sous-ensemble de 14 ODD pour passer notre univers au crible et évaluer les sociétés pouvant potentiellement intégrer le portefeuille.

En fait, les ODD peuvent être divisés en trois thèmes : la population, la planète et la prospérité. Chaque thème vise à générer un type d'impact différent : un impact social, un impact environnemental et un impact sociétal ou économique. Le fonds **Global Equity Impact Opportunities**, lancé il y a plus de 3 ans, offre une diversification sur les 3 thèmes, tandis que nos 3 nouveaux fonds thématiques, lancés en décembre 2019, se concentrent sur un seul thème.

Il est important de mentionner que chaque thème est divisé en 4 solutions. Ces solutions ont été identifiées sur la base des problèmes mondiaux les plus urgents, ainsi que sur la force de leur opportunité de croissance à long terme. Par exemple, dans le domaine des soins de santé abordables, nous investissons dans des entreprises qui rendent nos systèmes de santé moins chers et plus accessibles, mais en même temps, ces entreprises bénéficient également de tendances fortes telles que le vieillissement des populations et le besoin croissant de soins de qualité.

Ainsi, nous visons à combiner le meilleur des deux mondes et sommes en mesure d'offrir à nos clients une combinaison de rendements financiers et sociétaux attrayants.

Des ODD aux objectifs d'impact en passant par les fonds d'investissement :

NN (L) Global Equity Impact Opportunities			
Fund name	NN (L) Health & Well-Being	NN (L) Climate & Environment	NN (L) Smart Connectivity
UN theme			
Goals	Decent Living Standards Fit Body & Mind Affordable Healthcare Financial Inclusion	Water Management Food Sufficiency Energy Transition Circular Economy	Enhanced Productivity Resilient Infrastructure Better Knowledge Safe Society
SDGs	     	     	     

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? art. 173

Comme indiqué ci-dessus, nous analysons et rendons compte de différentes mesures d'impact, notamment l'empreinte carbone et l'empreinte des déchets des entreprises de notre univers d'investissement. Pour ce faire, nous travaillons en partenariat avec ISS, l'un des principaux fournisseurs de données dans ce domaine.

Environmental Impact

Carbon Footprint

Emissions saved relative to the MSCI AC World Index (based on AuM of EUR 252 mln)

103,270 tonnes CO₂e

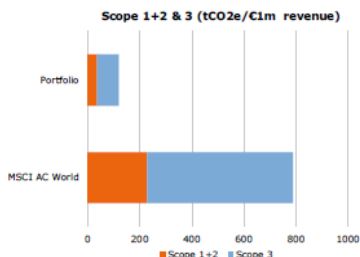


equivalent to
the carbon
footprint of

6,259 households



Carbon Intensity



Source: NN IP, ISS Ethix Climate Solutions, EEA and Eurostat. Data as of 31/03/2020

Waste Footprint

Waste avoided relative to the MSCI AC World Index (based on AuM of EUR 252 mln)

51,511 tonnes



equivalent to
the waste
footprint of

45,992 households



Source: NN IP, ISS Ethix Climate Solutions, EEA and Eurostat. Data as of 31/03/2020

De plus, nous tenons à rappeler que nous excluons des secteurs tels que la production de sables bitumineux et pipelines controversés ou le charbon thermique, que nous considérons comme des activités néfastes pour l'environnement.

A titre d'exemple, en 2019, avec le groupe NN, nous avons décidé d'imposer des restrictions aux investissements sur les entreprises impliquées dans l'extraction du charbon. Nous nous sommes également engagés à développer une stratégie pour s'engager avec les entreprises

de services publics d'électricité qui doivent passer à des alternatives à faible teneur en carbone.

En effet, le charbon thermique, le type de charbon utilisé pour la production d'électricité et de chaleur, est celui qui produit le plus d'émissions CO₂ par rapport à son contenu énergétique. Alors que la demande mondiale d'énergie fiable et abordable devrait augmenter, il existe un large consensus scientifique sur la nécessité d'une élimination progressive rigoureuse du charbon thermique si l'on veut maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Politique de restriction :

Nous appliquons des restrictions d'investissement aux entreprises dont les modèles dépendent de l'extraction du charbon thermique. On entend par là que les entreprises qui tirent plus de 30 % de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique.

Ces entreprises seront placées sur notre liste d'exclusion accessible au publiquement. Cela signifie que nous avons cédé les participations en actions et obligations qui étaient détenus dans des fonds communs de placement gérés par NN IP et nous encourageons nos clients à suivre notre décision.

Par ailleurs, les fonds de notre gamme NN Thematic Impact Equity appliquent également les critères et restrictions du programme belge "Towards Sustainability".

Convaincus de la nécessité d'agir, nous avons également rédigé en 2019 une Déclaration sur le changement climatique. Le réchauffement climatique entraîne des changements profonds. Si nous n'agissons pas rapidement, ces changements pourraient avoir des conséquences irréversibles sur les écosystèmes, l'agriculture, les ressources en eau, la santé et la sécurité humaines. NN Investment Partners (NN IP) reconnaît les impacts potentiels sur la société et sur nos investissements, ainsi que le rôle que nous pouvons jouer pour limiter ces impacts. Tout en honorant nos objectifs d'investissement, nous nous efforçons de maximiser notre contribution aux engagements pris par l'accord de Paris et l'accord néerlandais sur le climat. Ces engagements comprennent la limitation de l'augmentation moyenne mondiale de la température bien en dessous de 2 degrés par rapport aux

niveaux préindustriels, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degrés.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Les stratégies NN Thematic Impact Actions permettent aux investisseurs de réaliser un monde meilleur, de générer un rendement financier intéressant, tout en étant exposés à des risques externes moindres.

Dans notre mission de combiner des rendements financiers et sociétaux attractifs, nous utilisons un processus d'investissement systématique qui comprend 4 étapes.

Tout d'abord, nous procédons à une sélection de titres de qualité. Nous utilisons la base de données HOLT du Credit Suisse pour identifier les entreprises de qualité présentant des opportunités de croissance attrayantes et des caractéristiques d'actions à faible risque. Alors que nous commençons avec près de 20 000 entreprises, cette première étape en élimine plus de 90 %, ce qui garantit que notre univers d'investissement éligible se compose uniquement de sociétés de qualité.

Ensuite, nous procédons à une évaluation d'impact. Nous déterminons si les entreprises ont un impact social ou environnemental positif en identifiant les industries qui offrent une solution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Troisièmement, nous effectuons une analyse fondamentale. Nous avons une philosophie d'équipe et nos analystes sont organisées en fonction des chaînes de valeur pour identifier les entreprises ayant un avantage concurrentiel durable. Nous avons une approche intégrée concernant l'ESG et les valorisations

Enfin, nous appliquons une méthodologie de gestion de portefeuille disciplinée. En fin de compte, tous nos fonds sont gérés avec conviction et comportent un nombre concentré de titres, allant de 35 à 50 positions.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

En ce qui concerne l'évaluation ESG, nous vérifions les scores ESG de manière régulière (au moins une fois par semaine) et si les scores évoluent de manière significative, nous enquêtons sur ce qui s'est passé. Nous réalisons des évaluations approfondies et complètes pour toutes les positions en portefeuille au moins une fois par an. En outre, nous organisons au moins une fois par an des réunions d'engagement avec toutes les compagnies, réunion durant lesquelles sont abordés les facteurs ESG (et d'impact), ainsi que les points fondamentaux de l'activité de l'entreprise.

En ce qui concerne la gestion des controverses, nous utilisons les notations de controverses de Sustainalytics. Toutes les sociétés ayant une notation de niveau 4 ou 5 pour la controverse sont discutées au sein du NN IP Controversy & Engagement Council, afin de déterminer notre propre opinion sur la situation et de décider si nous allons engager avec la société, ou - en dernier recours - exclure totalement la compagnie. En outre, nous excluons tous les émetteurs ayant une notation controversée 5 dans toutes les stratégies durables et d'impact. De même, les émetteurs notés "controverse 4" sont exclus de ces stratégies, mais pour ces noms, une dérogation peut être demandée auprès du Controversy & Engagement Council.

NN IP s'engage auprès des entreprises sur les questions ESG dans le but de parvenir à un changement bénéfique. Cela s'applique aux questions commerciales générales ainsi qu'aux performances ESG d'une entreprise et à sa contribution aux ODD. L'engagement peut se faire à différents niveaux de l'entreprise ou de l'émetteur ciblé, principalement au niveau des relations avec les investisseurs et/ou du conseil d'administration. Cela dépend du sujet et du mode d'interaction, c'est-à-dire en personne ou par écrit. Nos spécialistes ESG participent souvent à des réunions d'échanges avec la direction des sociétés et des émetteurs, de sorte que l'accès au niveau du conseil d'administration n'est pas anormal.

Comme les missions sont exécutées par différentes équipes/individus, en interne et en externe, cela nécessite une coordination étroite pour assurer l'alignement et la cohérence, et pour éviter la duplication du travail. La responsabilité de cette coordination incombe à l'équipe Responsible Investing de NN IP, dont une personne est chargée du rôle de coordinateur de l'actionnariat actif.

La période d'engagement avec une entreprise est généralement de trois ans, sauf si des événements majeurs surviennent au cours de cette période et que la faisabilité de l'engagement a changé de manière significative, ou si l'entreprise ne viole plus les critères d'Investissement Responsables basés sur les normes de NN IP.

En outre, pendant la période d'engagement, il peut arriver qu'une participation soit cédée pour des raisons financières. Dans ce cas, la préférence de NN est de poursuivre l'engagement jusqu'à ce qu'il soit conclu sur la base de considérations ESG.

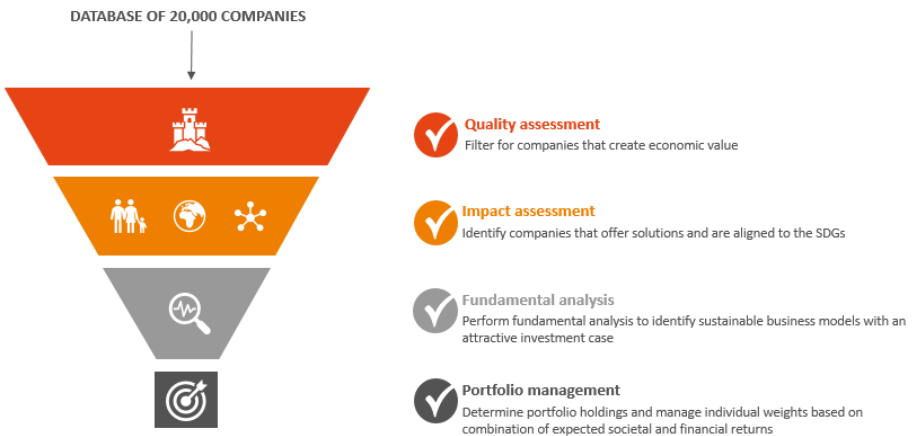
Nous avons un comité ESG qui est présidé par le CIO de NN IP et composé de l'équipe Responsible Investing, de collaborateurs représentant les différents segments d'activité de NN IP, ainsi que d'un représentant des investissements et du département Office and Corporate Citizenship de NN Group. Le comité ESG se réunit tous les trimestres. Le Controversy & Engagement Council a un rôle consultatif auprès du comité ESG et se réunit chaque mois pour discuter des activités d'engagement, des progrès réalisés et des prochaines étapes pour atteindre les objectifs d'engagement. Le Controversy & Engagement Council est présidé par l'équipe Responsible Investing, et plusieurs gérants de portefeuille et analystes sont membres de ce conseil.

4 Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La gamme NN Thematic Impact Actions se concentre sur les entreprises qui s'attaquent directement aux défis sociaux tout en réalisant un rendement financier. Ces fonds n'ont pas d'indice de référence, ce qui signifie que les portefeuilles sont construits sans référence à un indice. Il s'agit de portefeuilles diversifiés sur plusieurs thèmes mais pas nécessairement sur l'ensemble des secteurs. En outre, avec cette approche, nous cherchons activement à mesurer, quantitativement ou qualitativement, l'impact social des investissements sous-jacents.

Notre processus d'investissement comprend 4 étapes, commençant par 2 étapes de sélection (impact et financier), suivies d'une analyse fondamentale, et enfin de la construction du portefeuille. Au départ, nous savons également que nous voulons maximiser l'impact du portefeuille en intégrant des critères ESG dans nos décisions d'investissement et en appliquant un filtre d'exclusion pour "éviter" les entreprises qui se livrent à des pratiques non éthiques.



4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? **art. 173**

Le changement climatique et les inégalités sont de plus en plus reconnus comme des menaces urgentes pour une société stable et prospère. En conséquence, les gouvernements, les entreprises et le secteur financier sont de plus en plus sollicités pour rendre la valeur sociétale plus visible et pour agir positivement. Cela signifie que de nombreux effets externes (tels que la pollution et les effets négatifs sur la santé) sont plus susceptibles d'être internalisées à un prix, et plus rapidement. Les pollueurs paient par le biais du prix du carbone ou sont contraints de cesser leurs activités en raison de la réglementation et des nouvelles technologies. Les entreprises qui investissent en lien avec les ODD devraient croître plus rapidement et avec une meilleure rentabilité que celles qui n'investissent pas. Et les investisseurs cherchent à se protéger des risques liés à la durabilité et se tournent vers des actifs qui offrent une plus grande exposition aux opportunités de durabilité, poussés par les pressions réglementaires croissantes pour investir et rendre compte davantage des mesures de durabilité.

A ce titre, le fonds **NN (L) Climate & Environment** investit dans des entreprises qui proposent des solutions pour réduire le stress sur notre écosystème et pour contribuer à rester dans les limites de ce que la planète peut supporter. Nous pensons que bon nombre de ces entreprises contribuent activement à une société plus respectueuse de l'environnement.

Afin de répondre à cet objectif, le fonds se concentre spécifiquement sur les ODD 2 (Lutte contre la faim), 6 (Accès à l'eau salubre et à l'assainissement), 7 (Recours aux énergies renouvelables), 9 (Innovation et infrastructure), 12 (Consommation responsable) et 13 (Lutte contre le changement climatique).

Ce même objectif est également présent au sein de notre fonds multithématiques, **NN (L) Global Impact Equity Opportunities**.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors oPC) ? **art. 173**

- Précisez jusqu'à quelle hauteur le fonds peut en détenir.

Non applicable. L'ensemble des titres en portefeuille est passé par nos filtres de sélection Impact en liens directs avec les ODD.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

- Si oui, quelle est la nature des principaux changements ?

Non, les processus appliqués pour la mesure de l'impact et la construction de portefeuille sont les mêmes depuis l'origine, et le lancement de notre premier fonds à Impact en actions, le **NN (L) Global Impact Equity Opportunities** en avril 2017.

4.5. une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, nos fonds Impact sont uniquement investis en titres de sociétés cotées.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

- Si oui,
 - (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?
 - (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Non, aucun de nos 4 fonds Impact actions ne pratiquent le prêt/emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

- Si oui, décrivez :
 - (i) leur nature
 - (ii) le ou les objectifs
 - (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition
 - (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds
-

Non, nos fonds Impact n'ont recours à aucun type de dérivés dans leur gestion.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

- Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection
 - des OPC et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?
-

Non, nos fonds Impact sont uniquement investis en titres de sociétés cotées.

5 Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

En ce qui concerne les fonds, les positions en portefeuille sont vérifiées chaque mois (toutes les positions sont-elles encore conformes aux critères ?) et les nouvelles positions potentielles (nouvelles opportunités d'investissement) sont-elles conformes à ces mêmes critères ? Si une entreprise ne se conforme plus à un ou plusieurs de nos critères, cela pourrait par exemple se produire si une entreprise étend ses activités en acquérant une société active dans un autre secteur, qui est exclu de notre univers, par exemple l'énergie nucléaire (applicable au sein de notre gamme NN Thematic Impact). Une autre raison serait qu'une entreprise devienne soudainement active dans un pays sensible (par exemple le Soudan), ou s'implique sérieusement dans des controverses qui concernent par exemple les droits de l'homme (applicable sur l'ensemble de notre gamme de fonds).

Les fonds sont également audités annuellement sur ces critères ESG par un auditeur externe indépendant.

Le **NN (L) Global Equity Impact Opportunities** a reçu le Label ISR, qui reconnaît le fonds en termes de transparence et d'analyse extra-financière.

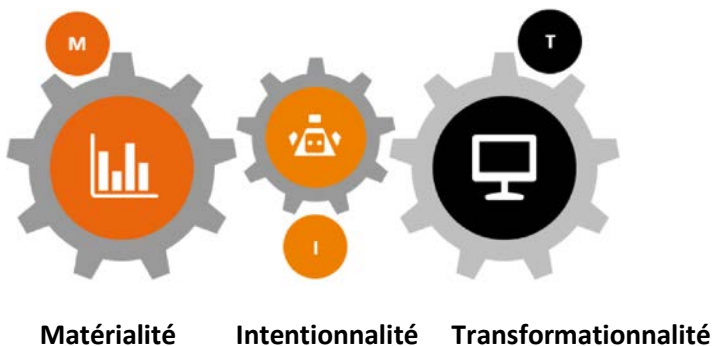
6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Afin de déterminer le niveau d'impact, nous mesurons l'impact au niveau de l'entreprise. La mesure idéale est spécifique à la manière dont l'impact est fourni. Le KPI théorique est : #unités * qualité de l'amélioration. Pour chaque entreprise, nous définissons des KPI d'impact qui sont adaptés à leur contexte. Pour l'impact social (personnes et prospérité), le KPI d'impact prend la forme de : #personnes aidées * qualité de cette aide, tandis que pour l'impact environnemental (planète), l'impact se traduit par des émissions, des déchets ou des économies d'eau.

La mesure efficace de l'impact dans la pratique est plus délicate qu'il n'y paraît. La partie relativement facile est le nombre de personnes. Pour une chaîne d'hôpitaux, ce serait le nombre de patients, mais pour une entreprise de technologie médicale, c'est plus difficile car les hôpitaux sont leurs clients et les personnes aidées sont les patients des hôpitaux. L'aspect qualité est encore plus difficile.

Pour relever le défi de la mesure de l'impact, nous avons développé nos propres outils, en particulier notre méthodologie **MIT** et la « carte mentale » de mesure de l'impact :



Matérialité : L'impact est-il pertinent pour les facteurs de valeur, c'est-à-dire les ventes, les bénéfices, les investissements et les risques ? A-t-elle une incidence sur la licence d'exploitation de l'entreprise sur ses marchés et avec ses parties prenantes ?

Intentionnalité : L'impact est-il un choix délibéré, faisant partie de la stratégie et de l'objectif de l'entreprise ?

Transformationnalité : L'entreprise est-elle à l'origine de changements majeurs positifs par le biais de son modèle d'entreprise, de sa technologie, de son échelle ou de ses normes ?

En notant les entreprises potentiellement investissables sur une échelle de 0 à 5 pour M, I et T, nous obtenons un verdict quant à la pertinence de l'impact. Puis, nous approfondissons notre compréhension de l'impact d'une entreprise en estimant la dimension de son impact et en examinant si et comment l'impact et les rendements financiers peuvent se renforcer mutuellement. Pour ce faire, nous établissons généralement une « carte mentale » de mesure de l'impact, qui cartographie les facteurs d'impact et indique dans quelle mesure ils peuvent être mesurés. La « carte mentale » de mesure de l'impact constitue la base d'un engagement plus poussé avec l'entreprise.

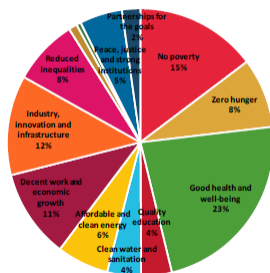
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les entreprises à impact apportent une contribution positive à la société par le biais de leur produit commercial ou de leur modèle opérationnel. L'une des principales caractéristiques de l'investissement d'impact est la capacité à mesurer cette contribution. Nous analysons et rendons compte de différentes mesures d'impact, notamment l'empreinte carbone et l'empreinte des déchets des entreprises de notre univers d'investissement. Pour ce faire, nous nous sommes associés à ISS, l'un des principaux fournisseurs de données dans ce domaine.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) offrent une excellente voie vers la création de valeur pour la société et les actionnaires. Chez NN IP, nous avons développé une approche de marquage qui nous permet d'évaluer votre exposition aux ODD.

SDG Exposure

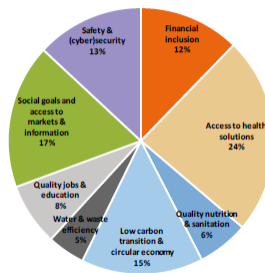
NN (L) Global Equity Impact Opportunities



Source: NN IP. Data as of March 2020

Impact Solutions Exposure

NN (L) Global Equity Impact Opportunities



Source: NN IP. Data as of March 2020

Nous avons également publié un livre blanc sur ce sujet, qui peut être téléchargé en utilisant le lien suivant :

<https://www.nnip.com/web/file?uuid=50ad5812-feae-445d-8b51-8271be2d8cba&owner=f23032d2-df50-4d07-915b-6143862fa2ea&contentid=9774>

Des rapports mensuels, trimestriels et annuels sont disponibles pour les 4 stratégies Impact :

- ✓ **NN (L) Global Equity Impact Opportunities**
- ✓ **NN (L) Health & Well-Being**
- ✓ **NN (L) Climate & Environment**
- ✓ **NN (L) Smart Connectivity**

Ces rapports contiennent à la fois des informations financières (performances, transactions), des rapports d'impact et d'autres informations sur la durabilité (nouvelles ESG générales, nouvelles ESG des entreprises, un article thématique, nos activités de vote par procuration)

Enfin, le groupe NN publie des rapports détaillés sur ses activités en matière de responsabilité d'entreprise, tels que "NN Group in Society" et le "Sustainability Report" annuel

Nous produisons également des rapports sur mesure où nos clients peuvent préciser leurs besoins spécifiques.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

En complément des éléments de reporting mentionnés en réponse 6.2, nous donnons également accès aux éléments suivants :

NN IP Responsible Investing – Insights & Reports

- UN PRI: RI transparency Report
- Sustainable Quarterly Report
- Active Ownership Report
- Responsible Investment Policy
- Responsible Investing Report
- Liste d'exclusions

NN Group Sustainability Report

Des pages dédiés sur l'ensemble des ces éléments sont accessibles sur notre site internet : <https://www.nnip.com/fr-FR/professional/funds/detail/LU0250161907>

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? **art. 173**

- Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.

Donnez le lien vers le dernier rapport sur l'exercice de la politique de vote, le dernier rapport d'engagement et le dernier rapport de contrôle interne sur le respect de la politique de vote.

Oui, nous confirmons que NN IP publie les résultats de sa politique de vote. L'ensemble de ces documents est publié sur notre site et accessible par le biais du lien suivant : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/about/policies-and-governance>

Définitions

Critères ESG

Environnement, Social et Gouvernance.

Dimension

Environnementale Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance

Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Émetteurs

Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

approches

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- **EXCLuSIonS noRMAtIvES**

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

- **EXCLuSIonS SECToRIELLES**

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Impact investing ou investissement à impact

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.

En France, l'*impact investing* peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi *ex post*. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sélection ESG Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- *best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;
- *best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;
- *best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Engagement de l'afG et du FIR

L'AFG et le FIR veilleront à la promotion et à la diffusion la plus large possible du présent Code. Pour cela, ils s'engagent à publier sur leurs sites respectifs la liste de fonds signataires de ce Code.

www.afg.asso.fr

www.frenchsif.org

L'AFG et le FIR ne peuvent assumer aucune responsabilité légale ou autre pour des informations incorrectes ou trompeuses fournies par les fonds signataires dans leurs réponses à ce Code de transparence.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

L'AFG a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement en France de l'investissement responsable.

Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne investie en actions, épargne salariale et épargne retraite) et de la qualité des actifs (action en matière de gouvernement d'entreprise notamment), leviers du bon financement de notre économie et de la protection des citoyens contre les risques de l'existence.

AFG - 41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - Tél : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves 1040 Bruxelles - Tél : +32 (0)2 486 02 90

www.afg.asso.fr - [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes qui réunit investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation ESG, consultants, des acteurs de la société civile, ONG, syndicats et des personnalités engagées : avocats, chercheurs, journalistes...

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (*Principles for Responsible Investment*), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. Le Forum coordonne la Semaine de la Finance Responsable qu'il a créé en 2010.

Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

FIR - 27 avenue Trudaine 75009 Paris - Tél : +33 (0)1 40 36 61 58
www.frenchsif.org



Le Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif) est l'Association européenne pour la promotion des pratiques d'investissement durable et responsable. À but non lucratif, Eurosif travaille en partenariat avec ses membres, les fora nationaux européens partageant la même mission et s'appuie sur un réseau de partenaires. Ce réseau rassemble un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions.

Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable.

EUROSIF - 59, Adolphe Lacomblé, B-1030 Bruxelles - Tél : +32 (0)2 273 29 48
www.eurosif.org

AFG

41 rue de la Bienfaisance

75008 Paris

T: +33 1 44 94 94 00

@AFG_France

45 rue de Trèves

1040 Bruxelles

T: +32 2 486 02 90



(afg)
association française
de la gestion financière